

Formulaire de requête relatif au règlement de la commune de Collex-Bossy pour l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce.

Actions ponctuelles et manifestations visant à promouvoir le développement durable

Dossier n° _____

1. Requérant-e

Association : _____

Nom / Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

2. Versement de l'aide financière

Titulaire du compte : _____

IBAN : _____

L'association requérante doit déposer sa demande d'aide financière au moins 3 mois avant la date projetée de réalisation du projet.

Le dossier complet, avec le formulaire de demande de subvention dûment rempli et signé doit être adressé à :

Commune de Collex-Bossy
Requête développement durable
Route de Collex 199
1239 Collex-Bossy

3. Pièces à intégrer au dossier de requête

Présent formulaire de requête dûment complété et signé.

Copie des formulaires de demandes de subventions nationale et/ou cantonale.

Statuts de l'association

Présentation détaillée du projet

Lettre d'accompagnement décrivant les motivations, l'originalité et la pertinence ainsi que l'importance et la qualité de l'organisation de l'action.

Budget global de l'action projetée



4. Les requêtes qui comportent une demande d'aides financières nationales et/ou cantonales doivent être complétées par la copie des formulaires de demandes nationales et/ou cantonales.

Autres aides financières nationales ou cantonales demandées :

5. Décision de l'administration

Cadre réservé à l'administration (ne pas remplir)
Dossier vérifié le : _____ Montant subvention Frs. : _____
Décision envoyée le : _____ Montant payé le. : _____

6. Résumé de la requête

	Résumé	Visa (ne pas remplir)
Nature du projet		
Forme du projet (action, manifestation)		
But du projet		
Résultats escomptés		

Date de réalisation de la manifestation/ de l'action		jj/mm/aa
Budget prévisionnel	- - - - - -	Frs.

7. Les informations inscrites dans ce formulaire sont exactes et je déclare avoir pris connaissance du règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la commune de Collex-Bossy.

Lieu, date : _____ Signature : _____

Chapitre V Aides financières pour soutenir des actions ponctuelles et des manifestations visant à promouvoir le développement durable

Art. 22 Aides financières pour actions ponctuelles

1 Le Magistrat peut octroyer à des associations à but non lucratif ayant leur siège ou oeuvrant sur le territoire de la Commune une aide financière communale pour soutenir des actions ponctuelles ou manifestations initiées et mises en oeuvre par elles et destinées à la promotion du développement durable, la sensibilisation de la population et des entreprises à la réduction de leurs impacts sur l'environnement et de leur consommation d'énergie.

2 Le montant de l'aide financière communale est d'au maximum Fr 300.- par action et par an. Sa quotité est définie en prenant en compte en particulier l'originalité et la qualité du projet, sa pertinence et son public cible.

Art. 23 Forme de la demande

Toutes les demandes doivent être déposées par écrit au moyen du formulaire de requête d'aide financière ad hoc, qui peut être obtenu auprès de l'accueil de la Mairie ou sur le site internet de la Commune, accompagnées des

statuts de l'association, d'une présentation détaillée du projet et d'un budget global de l'action projetée.

Art. 24 Délai de dépôt de la demande

Le requérant doit déposer sa demande d'aide financière au moins 3 mois avant la date projetée de réalisation du projet.